



CONTRAT D'INSCRIPTION

mySJS� est un service proposé aux patients de l'hôpital pour faciliter leurs formalités administratives et pour mieux appréhender leur suivi.

Article 1 : objet du présent contrat

Le présent contrat a pour but de définir les modalités d'utilisation : du site web sécurisé mySJS� (<https://mysjsl.santera.fr/>) ci-après nommé « mySJS� » par le patient ou son représentant légal et l'hôpital, responsables du traitement mySJS�.

Article 2 : inscription

L'inscription à mySJS� s'effectue de deux manières possibles :

1. Le patient ou son représentant ayant souhaité être inscrit par l'établissement a reçu un message l'invitant à finaliser son inscription en ligne. Le patient ou son représentant légal accepte le présent contrat qui lui est présenté avant toute action possible au sein du portail.
2. Le patient ou son représentant légal souhaite s'inscrire spontanément au sur le portail et remplit le formulaire. Le présent contrat lui est alors présenté et le patient ou son représentant légal doit le valider avant de pouvoir accéder à son espace.

En cas d'impossibilité pour le patient majeur à accéder/utiliser le service ainsi proposé, il pourra s'il le souhaite autoriser par écrit lors de son inscription, ou plus tard, un utilisateur qu'il connaît et en qui il a toute confiance à gérer son espace mySJS� (cf. document « Autorisation d'un utilisateur à gérer mySJS� »). Le patient pourra avoir connaissance à tout moment des accès réalisés par l'utilisateur autorisé grâce à un journal tel que prévu à l'article 6 du présent contrat. Le patient pourra à tout moment révoquer cette autorisation et désigner un autre utilisateur s'il le souhaite.

Article 3 : désinscription

La désinscription au service par le patient ou son représentant légal est possible à tout moment, dans la page « Mon compte » de mySJS� ou par l'envoi d'un courrier à :

Service Inscriptions mySJS�
Département des Systèmes d'Information
Hôpital Saint Joseph Saint Luc
20 quai Claude Bernard
69007 Lyon

Article 4 : finalité du service

mySJS� permet au patient ou à son représentant désigné ou à la personne désignée pour gérer son compte mySJS�, ci-après nommé « l'utilisateur », de visualiser, dans l'espace de suivi privé du patient, ses prochains rendez-vous à l'Hôpital Saint Joseph Saint Luc, des courriers ou documentations transmis par l'Hôpital : comptes rendus, lettres de sorties, résultats d'examens... D'effectuer des démarches administratives en ligne : pré-admission, inscription en maternité, ou autre télé-suivi... De recevoir les lettres d'informations et de répondre aux enquêtes de satisfaction transmises par l'hôpital.

Avertissement : l'espace de suivi mySJS� ne constitue pas le dossier patient tel que défini à l'article R. 1112-1 du Code de la santé publique. C'est un outil de recueil d'informations pour l'amélioration de la prise en charge. **L'espace de suivi mySJS� n'est pas non plus un outil de télé-diagnostic et ne se substitue en aucun cas à la relation privilégiée médecin-patient soignant-soigné.**

Tout signe clinique transmis via mySJS� (comme décrit à l'article 6) à un médecin donnera lieu à un accusé de réception dans mySJS�. En cas d'absence de cet accusé de réception dans un délai raisonnable, le patient devra contacter rapidement son médecin traitant ou son médecin spécialiste de l'hôpital. **mySJS� ne peut être utilisé dans un contexte d'urgence. En cas d'urgence, appelez le 15.**

Article 5 : gratuité du service

mySJS� est service gratuit.

Article 6 : accès aux informations de mySJS�

Les accès aux informations du patient sont sécurisés et tracés dans le journal de mySJS� auquel l'utilisateur a accès à tout moment à travers mySJS�.



Article 7 : utilisation des informations de mySJSJL par l'hôpital

L'hôpital peut utiliser les informations de mySJSJL pour effectuer des statistiques sur données rendues anonymes à des fins d'évaluation et d'amélioration de mySJSJL. Les données de mySJSJL sont couvertes par le secret médical. Les équipes techniques de mySJSJL n'y ont pas accès en dehors des informations administratives utiles à l'inscription. Les équipes techniques n'ont pas accès aux mots de passes qui sont cryptés. L'Hôpital Saint Joseph Saint Luc ne vend, ni ne loue, ni ne cède les informations de mySJSJL. Les données d'inscription transmises à cette plateforme sont supprimées après envoi des courriers.

Article 8 : sécurité et confidentialité des données

mySJSJL applique les recommandations de la CNIL pour les applications de santé en réseaux, notamment en matière de sécurisation des accès et de gestion des mots de passe. Tous les échanges de données avec le serveur mySJSJL sont cryptés. Les données contenues dans mySJSJL sont des données médicales et à ce titre l'hôpital recommande aux usagers de mySJSJL la plus grande vigilance pour la conservation de leurs codes d'accès au service créés lors de leur inscription. Les données de mySJSJL sont rendues anonymes par cryptage des noms et e-mails en base de données.

Article 9 : hébergement et restitution des données mySJSJL

Les données de mySJSJL sont hébergées par les Hospices Civils de Lyon (HCL), sur une plateforme agréée pour l'hébergement des données de santé. L'hébergeur HCL garantit la confidentialité, la disponibilité et la sauvegarde des données de mySJSJL conformément à la législation relative à l'hébergement de données de santé. Le patient ou son représentant légal peut à tout moment demander la restitution de ses données stockées dans mySJSJL à travers mySJSJL ou par courrier à : Responsable de la Protection des Données, Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc, 20 qui Claude Bernard, 69007 Lyon.

Article 10 : droit d'accès aux informations

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, l'utilisateur mySJSJL possède un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant les informations enregistrées sur lui dans mySJSJL. Ce droit s'exerce auprès du responsable du traitement mySJSJL : Responsable de la Protection des Données, Hôpital Saint Joseph Saint Luc, 20 qui Claude Bernard, 69007 Lyon.

Article 11 : engagements des usagers

Les usagers de mySJSJL s'engagent à utiliser les fonctions de mySJSJL conformément à l'usage prévu pour ces fonctions. Toute utilisation illicite de ce service ou pouvant nuire au bon fonctionnement de mySJSJL ou à ses utilisateurs sera sanctionnée par la suppression du compte d'accès de l'utilisateur concerné.

Article 12 : durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée sauf en cas de patient mineur auquel cas il prend fin automatiquement à la majorité de l'enfant. Le patient ou son représentant légal peut mettre fin au présent contrat à tout moment en suivant la procédure prévue à l'article 3.